

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mai 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DU 168 – 1° - Reporter les délibérés 2012 DU 103 n°1, 2012 DU 103 n°2, 2012 DU 103 n°3 et 2012 DU 103 n°4 votés en Conseil de Paris les 19 et 20 mars 2012.

Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT et Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et suivants et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311- 1 et suivants et R. 311-7 à R.311-9 ;

Vu la délibération 2012 DU 103 en date des 19 et 20 mars 2012, par laquelle le Conseil de Paris a :

1° approuvé la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente, située dans le 19^{ème} arrondissement ;

2° approuvé l'avenant n°2 à la convention Publique d'Aménagement de la ZAC Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente et de donner autorisation à M. le Maire de Paris de signer cet avenant avec la SEMAVIP ;

3° approuvé l'avenant de résiliation de la convention pour le versement de la subvention municipale liée à l'aménagement des berges et de donner autorisation à M. le Maire de Paris de le signer ;

4° approuvé les conventions d'offre de concours entre la SCIA le Parc du Millénaire et la Ville de Paris pour la réalisation de la passerelle de franchissement du Boulevard Périphérique et le remplacement de la passerelle de la Darse du Millénaire dans la ZAC Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente et de donner autorisation à M. le Maire de Paris de signer ces conventions ;

Vu le projet de délibération 2012 DU 168, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de :

- 1° rapporter les délibérés 2012 DU 103 n°1, 2012 DU 103 n°2, 2012 DU 103 n°3 et 2012 DU 103 n°4 ;
- 2° d'approuver la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente, située dans le 19^{ème} arrondissement ;
- 3° d'approuver l'avenant n°2 à la convention Publique d'Aménagement de la ZAC Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente et de donner autorisation à M. le Maire de Paris de signer cet avenant avec la SEMAVIP ;
- 4° d'approuver l'avenant de résiliation de la convention pour le versement de la subvention municipale liée à l'aménagement des berges et de donner autorisation à M. le Maire de Paris de le signer ;
- 5° d'approuver les conventions d'offre de concours entre la SCIA le Parc du Millénaire et la Ville de Paris pour la réalisation de la passerelle de franchissement du Boulevard Périphérique et le remplacement de la passerelle de la Darse du Millénaire dans la ZAC Claude Bernard / Canal Saint-Denis / Quai de la Charente et de donner autorisation à M. le Maire de Paris de signer ces conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, M. Pierre MANSAT au nom de la 8^e Commission et par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3^e Commission ;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier une erreur matérielle, ayant conduit à joindre des pièces erronées en annexes des délibérés 2012 DU 103 n°1, 2012 DU 103 n°2, 2012 DU 103 n°3 et 2012 DU 103 n°4, en rapportant ces délibérés avant de les soumettre à une nouvelle approbation,

Délibère :

Sont rapportés les délibérés 2012 DU 103 n°1, 2012 DU 103 n°2, 2012 DU 103 n°3 et 2012 DU 103 n°4 adoptés lors du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012.